

## 12. ミニッツ（概要書説明調査）



## 協議議事録

### 象牙海岸共和国ブアケ大学病院センター医療機材整備計画基本設計調査 (報告書概要説明)

国際協力事業団(以下「JICA」という)は、ブアケ大学病院センター医療機材整備計画(以下「本計画」という)に係る基本設計調査団を1998年4月8日から5月4日にかけて象牙海岸に派遣し、その協議、対象病院等のサイト調査及び日本国内においての技術調査の結果を経て、基本設計調査報告書案を準備した。

この報告書案の内容を象牙海岸国関係者及び対象病院関係者に説明・協議するために、JICAは、厚生省国立国際医療センター若杉医師を団長とする基本設計調査概要説明調査団(以下、「調査団」という)を象牙海岸共和国に派遣し、同調査団は、1998年7月20日から7月29日まで同国に滞在した。

協議の結果、両者は付属書に記載されている事項について合意に達した。

アビジャン、1998年7月 28 日

---

若杉なおみ  
総括  
基本設計概要説明調査団長  
JICA

---

Mr. GBZIE GOHOU NICOLAS  
院長  
ブアケ大学病院センター

---

Pr. Maurice KAKOU GUIKAHUE  
保健省大臣

## 1. 報告書案の内容

象牙海岸国側は、調査団によって提出された基本設計調査報告書案の内容について同意し、了承した。

## 2.

本計画の実施機関は、以下の通りである。

- 1) 主管・実施官庁 : 保健省
- 2) 機材運用及び維持 : プアケ大学病院センター

本プロジェクトが実施される場合、調達された機材並びに建設された施設の運用及び保守は、象牙海岸国保健省の監督下で、プアケ大学病院センターが自らの責任の下で行うものとする。

## 3. 象牙海岸国政府の要請内容

基本設計調査団との協議の結果、象牙海岸政府による最終的な要請する内容は以下の通りであり、調査団はこれを確認した。

### (1) 機材調達 (別紙—1)

ただし、プロジェクトの最終内容は、今後の検討により決定されるものとする。

## 4. 日本の無償資金協力制度

- (1) 調査団との協議を経て、象牙海岸政府は日本国の無償資金協力制度について理解した。(別紙—2)
- (2) 象牙海岸政府は、本プロジェクトが日本政府の無償資金協力によって実施される場合、別紙—3に示される必要な措置を取ることに同意した。

## 5. 今後の予定

- (1) JICAは調査報告書を制作し、1998年10月中旬頃までに、象牙海岸国政府に送付する。

## 6. その他の協議事項

### (1) 地方医療整備計画(1991年度)による供与機材について

#### (a) 一般医療機材

B/D 調査時点では、表記計画にてブアケCHUに供与された機材のうち、幾つかの機材が故障、付属品の未購入等の理由で使用できない状況にあった。

係る機材に関し現在ブアケCHUでは必要なS/Pの調達手続きを進めているところ、右調達と機材修理を遅滞無く完了する。

#### (b) 近撮型X線撮影装置

ブアケCHUにて単純撮影方式への改造を計画しているところ、係る改造修理を早急に行い、機材の再活性を図る。

### (2) 病院財務と機材維持管理費について

将来、ブアケCHUの医療機関としての機能を向上、また計画機材の適切な維持管理のためには十分な運営予算の確保が不可欠である。そこで、ブアケCHUは診療費徴収率の改善、利用患者数の増加を図る等により診療収入の増加を図る。

保健省側は必要な場合は、特別予算を組むこと等によりブアケCHUの財務運営を支援する。保健省は、病院の良好な運営と管理に係る指導を行う。

なお、機材維持管理のために必要となるメンテナンス経費(特に計画機材の引き渡し後に必要となる増額分を含む)については、必要予算を年度毎の病院予算に組み込み、計画的な維持管理を行う。

### (3) 病院運営の改善について

各科の医療サービス向上のためには、各科責任者のイニシアティブによる運営・管理の改善が大切となる。

ブアケCHUでは、B/D 調査時の協議に基づき1998年5月より院内各科にての診療件数、診療費徴収等についてのモニタリング調査を導入する等、病院運営管理の改善が進められているが、今後も係る活動を継続、拡大することにより、病院運営の健全化、合理化を図る。

### (4) 病院外部での医療活動について

現在、ブアケCHUでは産婦人科による近隣のPMI巡回指導やエイズデイケアセンターによる患者在宅ケア等が行われている。地域医療全体を改善していくためにはこのような外部活動を今後積極的に進めることが肝要といえるが、現在はブアケCHUの正式な活動として位置づけられておらず、関係医師、スタッフの自発的な計画及びNGO(R.S.B. ルネッサンス・サンテ・ブアケ)の協力等により実施されている。

そこでブアケCHUは係る病院外部での医療活動を病院の正式な活動として行うことができるよう関係機関(地方医療保健局やその他の医療施設等)との調整を早急に行い、病院活動の一つとして登録する。また、小児科等、他の診療科においても

同様の院外活動の需要を検討し、実施可能な活動から、順次実施を計画する。

(5) 車輛の利用計画について

本案件にて計画されている車輛については、上記(4)による病院外部での医療活動、医療器材メンテナンス等において有効に活用し、病院事務局において月毎の車輛利用計画を事前に作成する等により、公平な車輛管理を行う。また、メンテナンス部において必要な点検、修理等の車輛管理を行う。

(6) 器材設置運転のための施設改修

本計画器材の設置のために、次の2カ所の施設改修が必要となる。については、保健省は、改修に係る必要予算を確保の上、機材到着前に、右改修工事を完了することとする。

産婦人科 : 滅菌室の改修

手術室 : 第3手術室の拡張。

(7) モニタリング

(a) 上記(3)にて記されている各科活動状況のモニタリングに関し、1998年12月までの調査結果を取りまとめ、1999年2月までにJICA事務所に提出する。

(b) 病院運営状況の推移を把握するため、毎年作成されている年間活動報告書にて登録されている年間診療実績の他、月毎の診療実績(外来患者数、入院患者数、疾病別死亡者数)に関するモニタリング調査を追加し、調査結果を定期的(1回/年)にJICA事務所に報告する。

## ANNEXE-1

計画 番号	要請番 号	部門	機材名	調達数量
	001	ランドリー	洗濯機、脱水機付、30kg	0
	002	ランドリー	乾燥機、20kg	0
	003	厨房	吸引フード	0
	004	厨房	寸鍋鍋、150リットル	0
	005	厨房	ワゴン、30リットル	0
	006	厨房	ガスレンジ、6バーナー	0
	007	厨房	揚げ物籠、揚げ網付	0
	008	厨房	ヒートグリル、スチルス製	0
	009	厨房	電気オーブン	0
	010	厨房	冷蔵庫、400リットル	0
	011	電話交換室	自動電話交換機、160回線用	0
	012	電話交換室	本部回線	0
	013	電話交換室	秘書室回線	0
	014	電話交換室	個別回線	0
	015	空調設備	コンプレッサ、12馬力	0
	016	空調設備	コンプレッサ、8馬力	0
	017	空調設備	コンプレッサ、10馬力	0
	018	空調設備	17-307'イソソ、セパレート式	0
A01	019	空調設備	17-307'イソソ	21
B01	020	放射線部	遠隔操作式透視X線撮影装置	1
	021	放射線部	フィルム現像機	0
B02	022	放射線部	移動式X線撮影装置	1
	023	放射線部	背・胸部X線撮影装置	0
B03	024	放射線部	超音波診断装置、5ドクター	1
	025	放射線部	シヤーカーカステン4段式	0
B04	026	放射線部	放射線防護用セット	5
B05	027	放射線部	暗室用ランプ	1
C01	028	手術部	麻酔器、人工呼吸器付大人用	2
C02	029	手術部	吸引器	2
C03	030	手術部	無影灯、天井吊り式	1
C04	031	手術部	人工蘇生器	2
C05	032	手術部	シリンジポンプ2本用	2
C06	033	手術部	除細動器	1
C07	034	手術部	外科用器具セット(一般開腹術)	2
C08	035	手術部	術中監視装置(SPO2)	3
	036	手術部	無影灯、移動式	0
	037	手術部	殺菌手洗い装置	0
	038	手術部	器械台車	0
	039	手術部	高圧蒸気滅菌装置乾熱滅菌付、200リットル	0
	040	手術部	高圧蒸気滅菌装置、30リットル	0
C09	041	手術部	CアームX線装置	1
C10	042	手術部	テルマトームセット電気式	1
C11	043	手術部	甲状腺手術器具セット	1
C12	044	手術部	胆道外科手術器具セット	2
C13	045	手術部	胃切除セット	1
C14	046	手術部	消毒板台	6
C15	047	手術部	胸部切開手術セット	1
C16	048	手術部	シヤーカーカステン2段式	3
C17	049	手術部	ストレッチャー	2
C18	050	手術部	器械台車	3
C19	051	手術部	リネン台車	3
C20	052	手術部	カフノグラフ	3
C21	053	手術部	保温マットレス	1
C22	054	手術部	救急カート	2
D01	055	ICU	気管挿管セット	2
D02	056	ICU	シリンジポンプ 2本用	4
D03	057	ICU	吸引器	1
D04	058	ICU	輸液ポンプ、大人用	2
D05	059	ICU	輸液ポンプ、小児用	2
	060	ICU	人工呼吸器、成人用	0
D06	061	ICU	人工呼吸器、新生児用	1
	062	ICU	遠心分離器	0
	063	ICU	ICUベッド	0
D07	064	ICU	患者監視装置	3
D08	065	ICU	除細動器	1
D09	066	ICU	栄養補給ポンプ大人用	2
D10	067	ICU	栄養補給ポンプ小児用	2
	068	ICU	気管挿管セット	0
D11	069	ICU	気管切開セット	1
D12	070	ICU	褥瘡防止マットレス	3
D13	071	ICU	アンビュバック大人用	2
D14	072	ICU	アンビュバック小児用	2
D15	073	ICU	血圧計壁掛け式	8
D16	074	ICU	シヤーカーカステン移動式2段式	1
D17	075	ICU	救急カート	1
E01	076	産婦人科診察室	コルボスコープ	1
E02	077	産婦人科診察室	超音波診断装置、リニア	1
E03	078	産婦人科診察室	羊水鏡光透付	1

## ANNEXE-1

計画 番号	要請番 号	部門	機材名	調達数量
E04	079	産婦人科診察室	子宮経管凝固装置	1
E05	080	産婦人科診察室	診察ランプ	3
E06	081	産婦人科診察室	顕微鏡	1
E07	082	産婦人科診察室	座鏡	30
E08	083	産婦人科診察室	乾熱滅菌器	1
E09	084	産婦人科診察室	診察椅子	3
E10	085	産婦人科診察室	器械台車	3
E11	086	産婦人科手術室	麻酔器、人工呼吸器付	2
E12	087	産婦人科手術室	吸引器	2
E13	088	産婦人科手術室	無影灯、天井吊り式	2
	089	産婦人科手術室	外科用器具セット	0
	090	産婦人科手術室	無影灯、移動式	0
	091	産婦人科手術室	給湯手洗い装置	0
	092	産婦人科手術室	器械台車	0
E14	093	産婦人科手術室	高圧蒸気滅菌装置、200リットル	1
	094	産婦人科手術室	高圧蒸気滅菌装置、30リットル	0
	095	産婦人科手術室	冷凍手術装置	0
E15	096	産婦人科手術室	子宮頸管拡張術セット	1
E16	097	産婦人科手術室	帝王切開手術セット	4
E17	098	産婦人科手術室	子宮内挿入セット	2
E18	099	産婦人科手術室	子宮内吸引セット	2
E19	100	産婦人科手術室	子宮切除術セット	2
E20	101	産婦人科手術室	膣外科手術セット	2
E21	102	産婦人科手術室	卵管手術セット	1
E22	103	産婦人科手術室	消化器手術セット	2
E23	104	産婦人科手術室	術中監視装置	3
	105	救急産婦人科	無影灯、移動式	0
	106	救急産婦人科	ベッド	0
	107	救急産婦人科	ストレッチャー	0
E24	108	救急産婦人科	産婦人科診察台	1
E25	109	救急産婦人科	産婦人科診察器具セット、Rh因子観察器付	3
E26	110	救急産婦人科	縫合器具セット	3
E27	111	救急産婦人科	縫合セット	10
E28	112	救急産婦人科	冷蔵庫	1
E29	113	産婦人科蘇生室	吸引器	2
E30	114	産婦人科蘇生室	シリンジポンプ2本用	2
E31	115	産婦人科蘇生室	患者監視装置	2
E32	116	産婦人科蘇生室	救急カート	1
E33	117	産婦人科蘇生室	給水器	1
	118	分娩室	分娩台	0
E34	119	分娩室	分娩監視装置	2
	120	分娩室	体重計新生児用	0
E35	121	分娩室	分娩器具セット	4
E36	122	分娩室	新生児蘇生セット	2
E37	123	分娩室	吸引器	2
E38	124	分娩室	吸引分娩器	2
F01	125	耳鼻咽喉科	顕微鏡	1
	126	耳鼻咽喉科	シャーカステン2段式	0
F02	127	耳鼻咽喉科	耳鏡セット	2
F03	128	耳鼻咽喉科	耳鼻咽喉診断セット	2
	129	耳鼻咽喉科	聴力検査室	0
F04	130	耳鼻咽喉科	聴覚計測器	1
	131	耳鼻咽喉科	吸引器	0
	132	耳鼻咽喉科	麻酔器	0
	133	耳鼻咽喉科	手術台	0
F05	134	耳鼻咽喉科	無影灯、移動式	1
F06	135	耳鼻咽喉科	電気メス	1
F07	136	耳鼻咽喉科	咽頭喉頭内視鏡セット光源付	1
F08	137	耳鼻咽喉科	耳鼻科診療ユニット	1
G01	139	救急外科	シャーカステン2段式	1
	140	救急外科	診察台	0
	141	救急外科	手術台	0
	142	救急外科	無影灯、天井吊り式	0
	143	救急外科	アット	0
	144	救急外科	器械戸棚	0
	145	救急外科	移動式X線撮影装置	0
G02	146	救急外科	吸引器	1
	147	救急外科	冷蔵庫	0
	148	救急外科	麻酔器、人工呼吸器付	0
	149	救急外科	電気メス	0
G03	150	救急外科	患者監視装置	1
G04	151	救急外科	気管切開セット	2
G05	152	外科包帯室	処置台	1
G06	153	外科包帯室	包文庫	1
G07	154	外科包帯室	電気カプスリナー	1
G08	155	外科包帯室	乾熱滅菌器	1
	156	外科包帯室	無影灯、移動式	0
	157	消化器外科	胆嚢手術セット	0

## ANNEXE-1

計画番号	要請番号	部門	機材名	調達数量
H01	158	消化器外科	吸引器	1
H02	159	消化器外科	乾熱滅菌器	1
H03	160	消化器外科	包交器具セット	3
	161	消化器外科	高圧蒸気滅菌装置	0
H04	162	消化器外科	診察小物セット	3
	163	消化器外科	体重計	0
H05	164	消化器外科	包交車	2
H06	165	消化器外科	器械戸棚	1
	166	消化器外科	冷蔵庫	0
H07	167	消化器外科	診察台、踏み台付	2
H08	168	消化器外科	メーコ台	1
H09	169	消化器外科	煮沸消毒器	1
H10	170	消化器外科	開創器セット	1
H11	171	消化器内視鏡工科	上部消化管内視鏡	2
H12	172	消化器内視鏡工科	内視鏡用吸引器	1
H13	173	消化器内視鏡工科	内視鏡光源TV付	1
H14	174	消化器内視鏡工科	内視鏡洗浄カート	1
H15	175	消化器内視鏡工科	直視鏡成人用	1
H16	176	消化器内視鏡工科	直視鏡小児用	1
H17	177	消化器内視鏡工科	肛門鏡成人用	1
H18	178	消化器内視鏡工科	肛門鏡小児用	1
H19	179	消化器内視鏡工科	光源	1
	180	心臓科	E C G、6-チャンネル	0
	181	心臓科	E C G、3-チャンネル	0
	182	心臓科	E C G、1-チャンネル	0
I01	183	心臓科	シリンジポンプ2本用	1
I02	184	心臓科	患者監視装置	1
	185	心臓科	除細動器	0
J01	186	歯科	歯科エプ	1
J02	187	救急内科	吸引器	1
	188	救急内科	高圧蒸気滅菌装置、50リットル	0
	189	救急内科	ストレッチャー	0
	190	救急内科	ベッド	0
	191	救急内科	処置台	0
	192	救急内科	処置器具セット	0
	193	救急内科	シャーカステン2段式	0
	194	救急内科	患者監視装置	0
	195	外来診療部	ストレッチャー	0
	196	外来診療部	診察台	0
	197	外来診療部	器械戸棚	0
K01	198	小児科	吸引器小児用	2
K02	199	小児科	母子用ベッド	16
K03	200	小児科	診察鏡セット	3
K04	201	小児科	体重計小児用	2
K05	202	小児科病棟	アンビユーバッグ	2
K06	203	小児科病棟	吸引器	1
K07	204	小児科病棟	包交器具セット	4
K08	205	小児科病棟	包交車	1
K09	206	N I C U	ソノグラフマ、蘇生装置付	1
K10	207	N I C U	保育器	2
K11	208	N I C U	光線治療器	2
K12	209	小児救急	吸引器	1
K13	210	小児救急	アンビユーバッグ	2
K14	211	小児救急	シリンジポンプ2本用	4
	212	皮膚科	高圧蒸気滅菌装置、30リットル	0
L01	213	皮膚科	電気凝固器	1
L02	214	皮膚科	診察台	1
L03	215	皮膚科	乾熱滅菌器	1
L04	216	皮膚科	診察灯	1
M01	217	外傷外科	電動骨手術器械	1
M02	218	外傷外科	骨接合用器具セット	2
M03	219	外傷外科	脊椎手術セット	2
M04	220	外傷外科	上肢整骨用手術セット	4
M05	221	外傷外科	下肢整骨用手術セット	4
M06	222	外傷外科	腰部手術セット	2
M07	223	外傷外科	肩部手術セット	2
M08	224	外傷外科	膝部手術セット	2
M09	225	外傷外科	吸引器	1
	226	外傷外科	移動式X線撮影装置	0
M10	227	外傷外科	シャーカステン2段式	1
N01	228	泌尿器科	電気メス	1
N02	229	泌尿器科	泌尿器用内視鏡光源	1
N03	230	泌尿器科	レゼクトスコープ	1
N04	231	泌尿器科	膀胱尿道硬性内視鏡	1
N05	232	泌尿器科	ネフロスコープ硬性鏡	1
N06	233	泌尿器科	内視鏡用洗浄装置	1
O01	234	顎顔面外科	麻酔器、人工呼吸器付	1

## ANNEXE-1

計画番号	要請番号	部門	機材名	調達数量
O02	235	顎顔面外科	電気メス	1
O03	236	顎顔面外科	吸引器	1
O04	237	顎顔面外科	手術台、顎顔面用	1
	238	顎顔面外科	无影灯、天井吊り式	0
O05	239	顎顔面外科	顎顔面骨手術セット	1
O06	240	顎顔面外科	上顎骨手術セット	1
O07	241	顎顔面外科	マイクロモーターセット	1
O08	242	顎顔面外科	電気鉗セット	1
P01	243	呼吸器科	気管支鏡成人用	2
P02	244	呼吸器科	気管支鏡小児用	2
P03	245	呼吸器科	内視鏡光源装置	1
P04	246	呼吸器科	内視鏡洗浄カート	1
P05	247	呼吸器科	内視鏡検査台	1
P06	248	呼吸器科	吸引器	1
P07	249	呼吸器科	高圧蒸気滅菌装置卓上型	1
P08	250	呼吸器科	乾熱滅菌器	1
P09	251	呼吸器科	小外科手術セット	3
P10	252	呼吸器科	生検針セット	2
Q01	253	神経科	防電計	1
R01	254	エイズケア	乾熱滅菌器	1
R02	255	エイズケア	シャーカステン	2
R03	256	エイズケア	吸引器	2
R04	257	エイズケア	器械台車	2
R05	258	エイズケア	製氷小物セット	3
R06	259	エイズケア	血圧計壁掛式	6
R07	260	エイズケア	OHP	1
R08	261	エイズケア	スライドプロジェクター	1
R09	262	エイズケア	冷蔵庫	1
	263	眼科	白内障処置器具セット	0
	264	眼科	角膜炎処置器具セット	0
	265	眼科	緑内障処置器具セット	0
S01	266	眼科	患者用椅子	5
S02	267	眼科	器械台車と包帯器具セット	5+5
	268	薬局	卓上型計量機	0
	269	薬局	鶴丸検出器	0
	270	薬局	麻薬金庫	0
T01	271	薬局	コンピュータ、付属品付	1
U01	272	維持管理部	電子検材用工具セット	3
	273	維持管理部	電気検材用工具セット	0
	274	維持管理部	配管用具セット	0
	275	維持管理部	機械用具セット	0
U02	276	維持管理部	マルチ	2
U03	277	維持管理部	温度測定装置、デジタル式	1
U04	278	維持管理部	ボルト、2現象	1
	279	維持管理部	周波数計	0
U05	280	維持管理部	電流電圧発生装置	1
	281	維持管理部	容量計	0
U06	282	維持管理部	コンピュータ、付属品付	2
U07	283	維持管理部	メンテナンス機器セット	1
U08	284	管理部	コンピュータ、付属品付	1
	285	管理部	3/4リットル	0
	286	車両管理部	救急車	0
	287	車両管理部	本部連絡用自動車	0
U09	288	車両管理部	巡回指導車	1
	289	車両管理部	シングルベンチ	0
V01	290	リハビリ	OHP	3
V02	291	リハビリ	スライドビューワー	3
	292	リハビリ	35mm フォトプロジェクター	0
V03	293	リハビリ	ビデオビジョン	2
V04	294	リハビリ	ビデオコーダー	1
V05	295	リハビリ	ビデオカメラ	1
W01	296	リハビリ	訓練用テーブル	1
W02	297	リハビリ	牽引装置、手動式	1
W03	298	リハビリ	赤外線治療装置	1
W04	299	リハビリ	訓練用自転車	1
X01	300	心臓外科	外科ルーペ	1
X02	301	心臓外科	顕微鏡、光源付	1
X03	302	心臓外科	人工呼吸器	1
X04	303	心臓外科	患者監視装置	1
Y01	304	形成外科	手形成手術セット	1
Y02	305	形成外科	皮膚移植セット	1
Y03	306	形成外科	形成手術セット	1
Z01	307	小児外科	小児外科セット	1
Z02	308	小児外科	吸引器	1

## わが国の無償資金協力

## 1 無償資金協力のシステム

## (1) 無償資金協力実施の手順

我が国の無償資金協力(無償)は次のような手順により行われる。

第一段階である「要請」は被援助国から提出された要請書を基に日本国政府(外務省)は無償としての妥当性を検討する中で、案件としてのプライオリティが高いことが確認された場合には、JICAに対して調査の指示を行う。

第二段階である調査(基本設計調査)はJICAが実施するが、JICAは原則としてこの調査を我が国のコンサルタントとの契約によって行う。

第三段階の審査と承認は第二段階でJICAが作成した基本設計報告書を基に日本政府がそのプロジェクトが無償として適当であるかを審査した上、閣議諮議を行う。

閣議によって承認されたプロジェクトは第四段階で両国政府による交換公文の署名によって正式決定に至り、贈与が実行に移される。

贈与の実行に際して、JICAは入札・契約手続き、その他の事項につき被援助国政府に協力をを行う。

## (2) 調査の位置付け

## 1) 調査の内容

JICAが実施する調査(基本設計調査)は要請の背景、目的、効果並びに実施に必要な維持管理能力等を調査しその妥当性を技術面と社会・経済面で検証を行い、被援助国政府と協議の上、計画の基本構想を双方で確認し、併せて基本設計と概算事業費の積算等を行うものであるが、その目的はあくまでも日本国政府が無償として承認するにあたっての基礎的資料(判断材料)に位置付けられる。

なお、当然のこととして、要請された内容が全てそのまま協力の対象となるのではなく、我が国の無償のスキーム等を勘案し、基本構想が確認される。

また、無償として実施するにあたって、わが国は被援助国側の自助努力を求める立場から被援助国にも必要な措置を求めており、この措置が実施を担当する機関以外の所管事項である場合であってもその実施の担保を求めるものであり、最終的には先方政府の関係する機関全てとの確認をミニッツにより行う。

## 2) コンサルタントの選定

調査の実施に際して JICA は登録業者の中からプロポーザル方式によりコンサルタントを選定する。選定されたコンサルタントは JICA の指示に基づいて基本設計調査を行い報告書を作成する。なお、無償の実行が E/A より決定された後のコンサルタントの契約については、基本設計調査と詳細設計業務の技術的一貫性を保つ必要性和、新たに詳細設計や施工監理業務を任せるコンサルタントを選定する時間的余裕が無いため、JICA は当該のコンサルタントを被援助国政府に推薦する。

## 2 無償資金協力

### (1) 無償資金協力のスキーム

#### 1) 無償資金協力とは

無償資金協力とは、被援助国に返済義務を課さないで資金を供与する援助で被援助国が自国の経済・社会の発展のための計画に役立つ施設、資機材及び役務(技術あるいは輸送等)を調達するために必要な資金を、我が国の関係法令に従って以下のような原則により贈与するもので、我が国が資材・機材、設備等を直接に調達して現物供与する形態はとっていない。

#### 2) 交換公文の署名

無償の実施にあたっては、政府間の合意・署名(E/A)が必要である。E/A では当該プロジェクトにかかる目的、供与期限、実施条件、限度額等が確認される。

- 3) 「供与期限」は我が国の閣議決定の行われた会計年度内(1月から翌年3月まで)とする。この間、E/A 署名からコンサルタント及びコントラクター等との契約を経て、最終的な支払を含めて全てを終了しなければならない。但し、天候等やむを得ない事情により搬入、据付、工事等が遅延した場合には、両国間の協議により一年間(一財政年度)の延長が可能である。

#### 4) 生産物及び役務の調達

贈与によって調達される生産物及び役務は、原則として日本国及び被援助国の生産物並びに日本国民または被援助国民の役務を購入するため、適正に、かつ、専ら使用される。ここでいう「日本国民」という語は、日本国の自然人またはその支配する日本国の法人を意味する。

なお、贈与は両国政府が必要と認める場合には第三国(日本国及び当該国以外)の生産物の購入、あるいは輸送等の役務の購入にも使用することが可能である。

ただし、無償の原則により、贈与を実施するにあたって必要とするプライムコントラクター、即ち、コンサルタント施工業者及び調達業者は「日本国民」に限定される。

#### 5) 「認証」の必要性

当該国政府または政府の指定する当局が行う「日本国民」との契約は「円貨建」で締結され、かつ日本国政府による「認証」を必要とする。「認証」は贈与財源が日本国民

の税金であることによる。

6) 被援助国に求められる措置

無償が実施されるに際して、当該国政府には以下のような措置が求められる。

- (a) 施設案件の実施にあたっては施設の建設に必要な土地を確保し、かつ用地の整地を行うこと。
- (b) 用地の整地を行うに際しては、併せて、用地までの配電、給水、排水、その他の不特定の施設の整備、工事等を行うこと。
- (c) 資機材の案件については、必要な建物等が確保されること。
- (d) 原則として、贈与に基づいて購入される生産物の港での陸揚費、適期及び国内輸送等にかかる経費の負担と速やかに実施されることの確保。
- (e) 認証された契約に基づき調達される生産物及び役務のうち、日本国民に課せられる関税、内国税及びその他の財政課徴金を免除すること。
- (f) 認証された契約に基づいて供与される日本国民の役務について、その作業の遂行のための入国及び滞在に必要な便宜を与えること。

7) 「適正使用」

贈与に基づいて建設される施設及び購入される資機材が、当該計画実施のために適正かつ効果的に維持され、使用されること並びにそのために必要な要員等の確保を行うこと。また、贈与によって負担される経費を除き、計画実施のために必要な維持・管理費等全ての経費を負担すること。

8) 「再輸出」

贈与に基づいて購入される生産物は、当該国より再輸出されてはならない。

9) 銀行取り決め

- (a) 当該国政府または「指定された当局」は、日本国内の外国為替公認銀行に当該国政府名義の勘定を開設する必要がある。日本国政府は認証された契約に基づいて当該国政府もしくは指定された当局が負う債務の弁済に充てるための資金を、右勘定に「日本円」で払い込むことにより贈与を実施する。
- (b) 日本国政府による払い込みは、当該国政府または指定された当局が発行する「支払授權書」に基づいて「銀行」が支払請求書を日本国政府に提出した時に行われる。

日本の無償資金協力が実施された場合、コートジボアール国政府によって講じられるべき対策。

1. プロジェクトのための用地確保(機材設置用施設の整備)
2. 電気供給施設やその他の付属施設を計画用地へ提供する。
3. プロジェクトに必要な資料や情報を提供する。
4. 計画実施期間中、機材用倉庫や仮設事務所等の提供を行う。
5. 陸揚港において、プロジェクトによって購入された物品の速やかな荷揚げ手続き、免税措置、税関手続き、速やかな国内輸送を保証する。
6. 認証された契約に基づく機材の調達やサービスに関わる役務を提供する日本人に対し、作業のためのコートジボアール国入国、滞在に必要な便宜を図る。
7. プロジェクトに関わる日本人に対し、認証された契約に基づく機材の調達、役務に関わる関税、国内税その他コートジボアール国内で課税される一切の税金を免除する。
8. 銀行取り決めにに基づき、日本の外国為替取扱銀行へ以下の業務手数料を支払う。
  - 1) 支払受権書(A/P)の発行手数料
  - 2) 支払手数料
9. 日本の無償資金協力に含まれないプロジェクト実施に必要な全てのコストを負担する。
10. プロジェクト専任のカウンターパート、エンジニア、テクニシャンを配置する。
11. 認証された契約によって購入された機材を適正且つ効果的に維持、使用する。
12. 認証された契約によって購入された機材の運用状況、並びに使用状況を年1回日本側に報告する。

**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS**  
**SUR L'ETUDE DE CONCEPTION DE BASE POUR LE PROJET DE**  
**L'AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX DU CHU DE**  
**BOUAKE**  
**EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**  
**(Explication du projet de rapport final)**

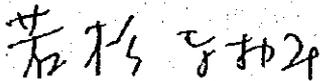
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée par la « JICA ») a envoyé en République de Côte d'Ivoire du 8 avril au 4 mai 1998 sa Délégation chargée d'une mission d'étude de la conception de base pour le projet d'aménagement des équipements biomédicaux du Centre Hospitalier Universitaire de Bouaké (ci-après désigné par le « Projet »). Après avoir réalisé une série de discussions et de visites d'étude auprès de l'hôpital concerné, ainsi que le travail au Japon, la Délégation a préparé un projet de rapport final de l'étude de conception de base du présent Projet.

La JICA est alors amenée à envoyer du 20 au 29 juillet 1998 sa Délégation chargée d'explication et de discussion sur le contenu du dit projet de rapport final auprès des responsables du gouvernement ivoirien et de l'hôpital concerné, dirigée par Docteur Naomi WAKASUGI de la Division de la Coopération Internationale du Centre Médical International sous la tutelle du Ministère de la Santé Publique du Japon (ci-après désignée par la «Délégation»).

A l'issue de ces explications et discussions, les deux parties ont confirmé les points essentiels, mentionnés ci-après.

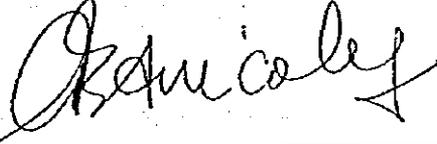
Fait à Abidjan, le 28 juillet 1998

Chef de la Délégation de  
l'Etude de conception de base JICA



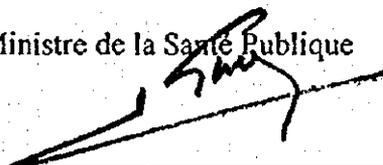
Dr. Naomi WAKASUGI

Directeur du CHU de Bouaké



M. GBIZIE GOHOU NICOLAS

Le Ministre de la Santé Publique



Pr. Maurice KAKOU GUIKAHUE

1. Le contenu du projet de rapport final

La partie ivoirienne accepte et donne son consentement au contenu du projet de rapport final de l'étude de conception de base du Projet présenté par la Délégation.

2. L'agence responsable de l'exécution du Projet

1) L'organisme responsable de la gestion d'exécution du Projet :

Le Ministère de la Santé Publique de la République de Côte d'Ivoire représenté par la Direction de l'Équipement du Matériel et de la Maintenance (DEMM).

2) L'agence responsable de l'utilisation et du suivi des équipements du Projet:

Le Centre Hospitalier Universitaire de Bouaké (CHUB).

En cas de mise à l'exécution du Projet, ce dernier se chargera, sous sa responsabilité et sous la directive dudit Ministère, d'assurer l'exploitation, l'entretien et la gestion des équipements fournis dans le cadre du Projet.

3. Le contenu de la requête du Gouvernement de Côte d'Ivoire

La Délégation constate que le contenu définitif de la requête du gouvernement ivoirien confirmé au cours des discussions tenues avec ce dernier est comme suit :

(1) L'approvisionnement des matériels et équipements (Annexe-1)

Il est toutefois à noter que le contenu définitif du Projet ne sera déterminé qu'en fonction de résultats apportés par l'examen approfondi ultérieur.

4. Le système de coopération financière non-remboursable du Japon

(1) Les responsables concernés du gouvernement ivoirien et ceux affectés au Projet ont bien compris le système de coopération financière non-remboursable du Japon à travers l'explication faite par la Délégation (Annexe-2).

(2) En cas de mise à l'exécution du Projet dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon, le gouvernement ivoirien, de son côté, prendra toutes les mesures nécessaires telles qu'elles sont indiquées à l'Annexe-3 pour faciliter le meilleur déroulement et la bonne conduite de la réalisation du Projet.

5. Le calendrier du reste de l'étude

- (1) La JICA finalisera le présent rapport final pour l'envoyer au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire vers la mi-octobre 1998.

6. Autres éléments de discussion

- (1) Bonne utilisation des équipements fournis par le projet 1991

(a) Généralités

Au cours de l'étude de conception de base, la Délégation a constaté que certains des dits matériels étaient restés hors de fonctionnement à cause de panne ou de toute autre cause perturbant l'achat des pièces de rechanges nécessaires. La Délégation constate ce jour que le CHUB a pris l'ensemble des dispositions nécessaires pour le ravitaillement des dites pièces de rechange et qu'il s'engage à réaliser la réparation à temps des matériels concernés qui seront mis en marche sans retard.

(b) L'appareil de radioscopie à commande rapprochée

Le CHUB s'est mis à planifier la modification du dit appareil pour qu'il soit transformé en un simple appareil de radiographie et s'engage à le réaliser dans l'immédiat pour la remise en valeur de ce matériel.

- (2) La gestion du fonctionnement et de la maintenance hospitalière

L'assurance d'un budget suffisant de fonctionnement s'impose dans le futur pour l'amélioration de la fonctionnalité de l'hôpital en tant que CHU ainsi que pour un bon entretien des matériels et équipements concernés par le Projet.

De ce fait, le CHUB tâchera d'améliorer le taux de recouvrement de coûts et d'augmenter le nombre de patients voulant s'y faire soigner pour augmenter ainsi sa recette propre provenant des activités médicales.

En cas de nécessité, le MSP apportera son appui financier tout en prévoyant un budget spécial de fonctionnement pour l'hôpital.

Le MSP fournira sa directive pour le bon fonctionnement et la gestion du CHUB.

En ce qui concerne le coût d'entretien du plateau technique, notamment, y compris la partie découlant de la mise en marche des matériels et équipements concernés, la

Délégation insiste pour qu'un budget nécessaire à ce coût soit systématiquement intégré dans le budget annuel du fonctionnement de l'hôpital en vue d'une bonne gestion matérielle correctement programmée.

(3) L'amélioration de la gestion hospitalière

L'amélioration des services médicaux dépend de l'amélioration de la gestion du fonctionnement hospitalier à diriger par les responsables de chaque service.

Les discussions au cours de l'étude de conception de base du Projet incite le CHUB à améliorer la gestion hospitalière tout en introduisant une méthode de suivi des éléments indicateurs tels que le nombre de consultations externes intra-hospitalières effectuées dans chaque service, l'état de recouvrement des frais de soins médicaux, etc. Ces tentatives d'amélioration ont déjà commencé sur l'initiative de la direction dès le mois de mai 1998. L'hôpital continuera et développera encore son activité d'amélioration pour l'assainissement et la rationalisation de la gestion hospitalière.

(4) Les activités extra-hospitalières

Le service de la gynéco-obstétrique exerce la tournée de formation du personnel des PMI situés dans les environs du CHUB et l'hôpital du jour sida assure les soins à domicile aux foyers des patients. Ce genre d'activités extra-hospitalières contribuant à l'amélioration de l'ensemble de la santé publique régionale doit être positivement soutenu et développé. Cependant, la direction du CHUB n'est pas encore officiellement impliquée dans ces activités dont l'initiative est pour l'instant confiée à la spontanéité du personnel médical et paramédical et à l'appui de l'ONG (Renaissance Santé Bouaké).

La direction du CHUB s'engagera à prendre des dispositions dans l'immédiat avec les organismes concernés (direction régionale de la santé et autres institutions sanitaires) pour qu'elle puisse s'impliquer officiellement dans les dites activités extra-hospitalières et de les prendre en compte comme une des activités de l'hôpital dans le registre des activités hospitalières.

La direction du CHUB se chargera également d'étudier les besoins des services extra-hospitaliers déjà manifestés au niveau du service de la pédiatrie et des autres services de sorte qu'elle puisse effectuer progressivement les activités extra-hospitalières en commençant par celles qui sont censées être réalisables.

(5) Le plan d'utilisation du véhicule

Quant au véhicule prévu dans le Projet, il devra être utilisé efficacement pour les activités extra-hospitalières décrites au paragraphe (4) ainsi que pour l'entretien du matériel et de

l'équipement. Pour ce faire, la direction de l'hôpital s'engage à établir un calendrier mensuel d'utilisation du véhicule pour permettre à chaque service concerné de l'utiliser correctement et équitablement.

Il est entendu que l'inspection périodique, la réparation, le dépannage et tout ce qui concerne la bonne gestion du présent véhicule incombent au service technique de l'hôpital.

(6) Le plan de modification des installations existantes

Les installations suivantes devront être modifiées pour le bon fonctionnement de certains matériels qui y seront installés dans le cadre du Projet.

De ce fait, le MSP s'assurera d'un budget nécessaire pour la modification de ces installations existantes et terminera les travaux de modification avant l'arrivée des matériels concernés :

- Service de la gynéco-obstétrique : Modification de la salle de stérilisation
- Bloc opératoire : Extension de la salle 3

(7) Le suivi du Projet

- (a) Le CHUB adressera au bureau de JICA à Abidjan avant février 1999 les résultats obtenus jusqu'à décembre 1998 du suivi des activités de chaque service décrit au paragraphe (3).
- (b) Le CHUB fournira des informations complémentaires sur les activités mensuelles relatives au nombre de consultations externes, d'hospitalisations, de décès par pathologie, etc. dans le rapport annuel dont il adressera un exemplaire une fois par an au bureau de JICA à Abidjan.

## ANNEXE-1

No de Projet	No. de demande	SERVICE	DESIGNATION	Q' TE D' APPROX I
	001	BUANDERIE	LAVEUSE-ESSOREUSE, 30kg	0
	002	BUANDERIE	SECHOIR, 20kg	0
	003	CUISINE	HOTE D'ASPIRATION LGRILLE	0
	004	CUISINE	MARMITE INOX 150 LITRES	0
	005	CUISINE	SAUTEUSE INOX 30 LITRES	0
	006	CUISINE	FOURNEAUX INOX 6 FEUX NUS	0
	007	CUISINE	FRITEUSE INOX 30 LITRES	0
	008	CUISINE	GRILLE CHAUFANTE EN INOX	0
	009	CUISINE	FOUR ELECTRIQUE	0
	010	CUISINE	REFRIGERATEUR 400 LITRES	0
	011	STANDARD	AUTOCOMMUTEUR 160 POSTES EXTENSIBLE	0
	012	STANDARD	POSTES DIRECTION	0
	013	STANDARD	POSTES SECRETARIAT	0
	014	STANDARD	POSTES SIMPLES	0
	015	CLIMATISATION	GROUPE DE 12 CV	0
	016	CLIMATISATION	GROUPE DE 8 CV	0
	017	CLIMATISATION	GROUPE DE 10 CV	0
	018	CLIMATISATION	SPLIT 2 CV	0
A01	019	CLIMATISATION	CLIMATISEUR INDIVIDUEL 1.5 CV	21
B01	020	RADIOLOGIE	RADIO TELECOMMANDEE AMPLI DE BRILLANCE	1
	021	RADIOLOGIE	DEVELOPPEUSE DE FILMS	0
B02	022	RADIOLOGIE	RADIO MOBILE	1
	023	RADIOLOGIE	RADIO OS POUMONS	0
B03	024	RADIOLOGIE	ECHOGRAPHI DOPPLER COULEUR	1
	025	RADIOLOGIE	NEGATOSCOPE 4 PLAGES	0
B04	026	RADIOLOGIE	JEU DE MATERIEL DE RADIOPROTECTION	5
B05	027	RADIOLOGIE	LAMPES INACTINIQUES	1
C01	028	BLOC OPERATOIRE	RESPIRATEUR D'ANESTHESIE	2
C02	029	BLOC OPERATOIRE	ASPIRATEUR CHIRURGICAL	2
C03	030	BLOC OPERATOIRE	SCIALTIQUE PLAFONNIER	1
C04	031	BLOC OPERATOIRE	RESPIRATEUR D'URGENCE	2
C05	032	BLOC OPERATOIRE	POUSSE-SERINGUE 2 VOIES	2
C06	033	BLOC OPERATOIRE	DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE	1
C07	034	BLOC OPERATOIRE	LOT D'INSTRUMENT DE CHIRURGIE	2
C08	035	BLOC OPERATOIRE	MONITORAGE MODULAIRE	3
	036	BLOC OPERATOIRE	SCIALTIQUE MOBILE	0
	037	BLOC OPERATOIRE	LAVABO ASEPTIQUE	0
	038	BLOC OPERATOIRE	CHARIOT DE SOINS	0
	039	BLOC OPERATOIRE	AUTOCLAVE 200 I	0
	040	BLOC OPERATOIRE	AUTOCLAVE 30 I	0
C09	041	BLOC OPERATOIRE	APPAREIL DE RADIOSCOPIE AVEC AMPLI	1
C10	042	BLOC OPERATOIRE	DERMATOMES ELECTRIQUE	1
C11	043	BLOC OPERATOIRE	BOITE DE CHIRURGIE DU CORPS THYROIDE	1
C12	044	BLOC OPERATOIRE	BOITES DE CHIRURGIE BILIAIRE	2
C13	045	BLOC OPERATOIRE	BOITES DE CHIRURGIE GASTRECTOMIE	1
C14	046	BLOC OPERATOIRE	ASSISTANT MUET	6
C15	047	BLOC OPERATOIRE	BOITE DE THORACOTOMIE	1
C16	048	BLOC OPERATOIRE	NEGATOSCOPE 2 PLAGES	3
C17	049	BLOC OPERATOIRE	CHARIOT BRANCARD	2
C18	050	BLOC OPERATOIRE	CHARIOT SOINS	3
C19	051	BLOC OPERATOIRE	CHARIOT DE LINGE	3
C20	052	BLOC OPERATOIRE	CAPNOGRAPHE	3
C21	053	BLOC OPERATOIRE	MATELAS CHAUFFANT	1
C22	054	BLOC OPERATOIRE	CHARIOT D'URGENCE	2
D001	055	REANIMATION	BOITE D'INTUBATION	2
D002	056	REANIMATION	POUSSE SERINGUE, 2 PISTS	4
D003	057	REANIMATION	ASPIRATEUR CHIRURGICAL	1
D004	058	REANIMATION	POMPE PERISTALTIQUE, ADULTE	2
D005	059	REANIMATION	POMPE PERISTALTIQUE, ENFANT	2
	060	REANIMATION	RESPIRATEUR ADULTE	0
D006	061	REANIMATION	RESPIRATEUR ENFANT	1
	062	REANIMATION	CENTRIFUGEUSE A MICROTUBES	0
	063	REANIMATION	LITS DE REANIMATION	0
D007	064	REANIMATION	MONITEUR ECG	3
D008	065	REANIMATION	DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE	1
D009	066	REANIMATION	NUTRIPUMPS, ADULT	2
D010	067	REANIMATION	NUTRIPUMPS, ENFANT	2
	068	REANIMATION	BOITE D'INTUBATION	0
D011	069	REANIMATION	BOITE DE TRACHEOTOMIE	1
D012	070	REANIMATION	MATELAS ANTI ESCARES	3
D013	071	REANIMATION	AMBU, ADULT	2
D014	072	REANIMATION	AMBU, ENFANT	2
D015	073	REANIMATION	TENSIOMETRE MURAL	8
D016	074	REANIMATION	NEGATOSCOPE MOBILE 2 PLAGES	1
D017	075	REANIMATION	CHARIOT D'URGENCE	1
E01	076	CONSULTATION GYNECO	COLPOSCOPE	1
E02	077	CONSULTATION GYNECO	ECHOGRAPHIE TEMPS REEL	1
E03	078	CONSULTATION GYNECO	AMNIOSCOPE AVEC LUMIERE	1

ANNEXE-1

No de Projet	No. de decaende	SERVICE	DESIGNATION	Q' TE D' APPROX T
E04	079	CONSULTATION GYNECO	COAGULATEUR DE COL UTERIN	1
E05	080	CONSULTATION GYNECO	LAMPES MEDICALES	3
E06	081	CONSULTATION GYNECO	MICROSCOPE	1
E07	082	CONSULTATION GYNECO	SPECULUM	30
E08	083	CONSULTATION GYNECO	POUPINEL 70L	1
E09	084	CONSULTATION GYNECO	TABOURET D'EXAMEN	3
E10	085	CONSULTATION GYNECO	CHARIOT DE SOINS	3
E11	086	BLOCS GYNECO	RESPIRATEUR D'ANESTHESIE	2
E12	087	BLOCS GYNECO	ASPIRATEUR CHIRURGICAL	2
E13	088	BLOCS GYNECO	SCIALITIQUE PLAFONNIER	2
	089	BLOCS GYNECO	LOT D'INSTRUMENT DE CHIRURGIE	0
	090	BLOCS GYNECO	SCIALYTIQUE MOBILE	0
	091	BLOCS GYNECO	LAVABO ASEPTIQUE	0
	092	BLOCS GYNECO	CHARIOT DE SOINS	0
E14	093	BLOCS GYNECO	AUTOCLAVE 200l	1
	094	BLOCS GYNECO	AUTOCLAVE 30l	0
	095	BLOCS GYNECO	APPAREIL DE CRYOTHERAPIE	0
E15	096	BLOCS GYNECO	BOITE DE DILATATEUR DU COL	1
E16	097	BLOCS GYNECO	BOITE DE CESARIENNES	4
E17	098	BLOCS GYNECO	BOITE DE CURETAGE ENDO-UTERINE	2
E18	099	BLOCS GYNECO	BOITE D'ASPIRATION ENDO-UTERINE	2
E19	100	BLOCS GYNECO	BOITE D'HYSTERECTOMIE	2
E20	101	BLOCS GYNECO	BOITES CHIRURGIE VAGINAL	2
E21	102	BLOCS GYNECO	BOITE DE CHIRURGIE TUBAIRE	1
E22	103	BLOCS GYNECO	BOITE DE CHIRURGIE DIGESTIVE	2
E23	104	BLOCS GYNECO	MONITEUR DE SURVEILLANCE	3
	105	URGENCES GYNECO-OBSTERIQUE	SCIALYTIQUE MOBILE	0
	106	URGENCES GYNECO-OBSTERIQUE	LITS	0
	107	URGENCES GYNECO-OBSTERIQUE	CHARIOT BRANCARD	0
E24	108	URGENCES GYNECO-OBSTERIQUE	TABLE D'EXAMEN POUR GYNE	1
E25	109	URGENCES GYNECO-OBSTERIQUE	BOITE D'EXAMEN GYNECO AVEC RHESUSCOPE	3
E26	110	URGENCES GYNECO-OBSTERIQUE	BOITE A SUTURE	3
E27	111	URGENCES GYNECO-OBSTERIQUE	BOITE DE SPECULUM	10
E28	112	URGENCES GYNECO-OBSTERIQUE	REFRIGERATEUR	1
E29	113	URGENCES GYNECO-OBSTERIQUE	ASPIRATEUR	2
E30	114	URGENCES GYNECO-OBSTERIQUE	POUSE SERINGUE	2
E31	115	URGENCES GYNECO-OBSTERIQUE	MONITEUR DE SURVEILLANCE	2
E32	116	URGENCES GYNECO-OBSTERIQUE	CHARIOT DE URGENCE	1
E33	117	URGENCES GYNECO-OBSTERIQUE	CONGELATEUR BAC A GLACE	1
	118	SALLE D'ACCOUCHEMENT	TABLE D'ACCOUCHEMENT	0
E34	119	SALLE D'ACCOUCHEMENT	CARDIOTOGRAPHES	2
	120	SALLE D'ACCOUCHEMENT	PESE-BEBE	0
E35	121	SALLE D'ACCOUCHEMENT	BOITE D'ACCOUCHEMENT	4
E36	122	SALLE D'ACCOUCHEMENT	APPAREIL DE REANIMATION NOUVEAU-NE	2
E37	123	SALLE D'ACCOUCHEMENT	ASPIRATEUR	2
E38	124	SALLE D'ACCOUCHEMENT	VENTOUSE	2
F01	125	ORL	MIROIR DE "CLAR"	1
	126	ORL	NEGATOSCOPE 2 PLAGES	0
F02	127	ORL	BOITE D'OTOSCOPIE	2
F03	128	ORL	BOITE ORL D'EXAMEN	2
	129	ORL	CABINE D'AUDIOMETRIE	0
F04	130	ORL	AUDIOMETRE	1
	131	ORL	ASPIRATEUR	0
	132	ORL	RESPIRATEUR D'ANESTHESIE	0
	133	ORL	TABLE D'OPERATION	0
F05	134	ORL	SCIALYTIQUE MOBILE	1
F06	135	ORL	BISTOURI ELECTRIQUE	1
F07	136	ORL	FIBROSCOPE POUR NASO ET SINUS AVEC LUMIERE	1
F08	137	ORL	FAUTEUIL DE CONSULTATION D'ORL	1
G01	139	URGENCES CHIRURGICALES	NEGATOSCOPE 2 PLAGES	1
	140	URGENCES CHIRURGICALES	TABLE D'EXAMEN	0
	141	URGENCES CHIRURGICALES	TABLE D'OPERATION	0
	142	URGENCES CHIRURGICALES	SCIALYTIQUE PLAFONNIER	0
	143	URGENCES CHIRURGICALES	LITS	0
	144	URGENCES CHIRURGICALES	ARMOIRE DE RANGEMENT	0
	145	URGENCES CHIRURGICALES	APPAREIL DE RADIO MOBILE	0
G02	146	URGENCES CHIRURGICALES	ASPIRATEUR CHIRURGICAL	1
	147	URGENCES CHIRURGICALES	CONGELATEUR	0
	148	URGENCES CHIRURGICALES	RESPIRATEUR D'ANESTHESIE	0
	149	URGENCES CHIRURGICALES	BISTOURI ELECTRIQUE	0
G03	150	URGENCES CHIRURGICALES	MONITEUR DE SURVEILLANCE	1
G04	151	URGENCES CHIRURGICALES	BOITE DE TRACHEOTOMIE	2
G05	152	PANSEMENT EXTERNE	TABLE D'EXAMEN	1
G06	153	PANSEMENT EXTERNE	CHARIOT A PANSEMENT	1
G07	154	PANSEMENT EXTERNE	SCIE A PLATRE	1
G08	155	PANSEMENT EXTERNE	POUPINEL 70L	1
	156	PANSEMENT EXTERNE	SCIALYTIQUE MOBILE	0
	157	CHIRURGIE DIGESTIVE	BOITE DE CHIRURGIE BILIAIRE	0

## ANNEXE-1

No. de Projct	No. de demande	SERVICE	DESIGNATION	Q' TE D' APPROY 1
H01	158	CHIRURGIE DIGESTIVE	ASPIRATEUR	1
H02	159	CHIRURGIE DIGESTIVE	POUPINEL 70 L	1
H03	160	CHIRURGIE DIGESTIVE	BOITE DE PANSEMENT	3
	161	CHIRURGIE DIGESTIVE	AUTOCLAVE 60 L	0
H04	162	CHIRURGIE DIGESTIVE	PETIT MATERIEL DE CONSULTATION	3
	163	CHIRURGIE DIGESTIVE	PESE PERSONNE	0
H05	164	CHIRURGIE DIGESTIVE	CHARIOT A PENSEMENTS	2
H06	165	CHIRURGIE DIGESTIVE	ARMOIRES DE RANGEMENT	1
	166	CHIRURGIE DIGESTIVE	REFRIGERATEUR	0
H07	167	CHIRURGIE DIGESTIVE	TABLE D'EXAMEN AVEC ESCABOT	2
H08	168	CHIRURGIE DIGESTIVE	ASSISTANT MUET	1
H09	169	CHIRURGIE DIGESTIVE	POISSONNIERES	1
H10	170	CHIRURGIE DIGESTIVE	JEU D'CARTEURS	1
H11	171	UNIT D'ENDOSCOPE DIGESTIVE	FIBROSCOPE GASTRO-INTESTINAL	2
H12	172	UNIT D'ENDOSCOPE DIGESTIVE	ASPIRATEUR POUR FIBROSCOPE	1
H13	173	UNIT D'ENDOSCOPE DIGESTIVE	SOURCE DE LUMIERE FROIDE	1
H14	174	UNIT D'ENDOSCOPE DIGESTIVE	CHARIOT DE DISINFECTANCE	1
H15	175	UNIT D'ENDOSCOPE DIGESTIVE	JEU DE RECTOSCOPES ADULTS	1
H16	176	UNIT D'ENDOSCOPE DIGESTIVE	JEU DE RECTOSCOPES ENFANTS	1
H17	177	UNIT D'ENDOSCOPE DIGESTIVE	JEU D'ANUSCOPE ADULT	1
H18	178	UNIT D'ENDOSCOPE DIGESTIVE	JEU D'ANUSCOPE ENFANT	1
H19	179	UNIT D'ENDOSCOPE DIGESTIVE	SOURCE DE LUMIERE FROIDE	1
	180	CARDIOLOGIE	ECG 6 PISTES	0
	181	CARDIOLOGIE	ECG 3 PISTES	0
	182	CARDIOLOGIE	ECG 1 PISTES	0
I01	183	CARDIOLOGIE	POUSSE SERINGUE 2 PISTS	1
I02	184	CARDIOLOGIE	MONITEUR DE SURVEILLANCE	1
	185	CARDIOLOGIE	DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE	0
J01	186	CABINET DENTAIRE	UNITES DENTAIRES COMPLETES	1
J02	187	URGENCES MEDICALES	ASPIRATEUR CHIRURGICAL	1
	188	URGENCES MEDICALES	AUTOCLAVE 50 l	0
	189	URGENCES MEDICALES	CHARIOT BRANCARD	0
	190	URGENCES MEDICALES	LITS	0
	191	URGENCES MEDICALES	TABLE D'EXAMEN	0
	192	URGENCES MEDICALES	BOITE D'INSTRUMENTS	0
	193	URGENCES MEDICALES	NEGATOSCOPE 2 PLAGES	0
	194	URGENCES MEDICALES	MONITEUR DE SURVEILLANCE	0
	195	POOL DE CONSULTATION	CHARIOT BRANCARD	0
	196	POOL DE CONSULTATION	TABLE D'EXAMEN	0
	197	POOL DE CONSULTATION	ARMOIRES DE RANGEMENT	0
K01	198	PEDIATRIE	ASPIRATEUR PEDIATRIQUE	2
K02	199	PEDIATRIE	LITS D'HOSPITALISATION	16
K03	200	PEDIATRIE	JEU DE SCOPE DE CONSULTATION	3
K04	201	PEDIATRIE	PESE-BABE	2
K05	202	HOSPITALISATION PEDIATRIE	AMBU	2
K06	203	HOSPITALISATION PEDIATRIE	ASPIRATEUR	1
K07	204	HOSPITALISATION PEDIATRIE	BOITE DE PANSEMENT	4
K08	205	HOSPITALISATION PEDIATRIE	CHARIOT DE PANSEMENT	1
K09	206	NEONATALOGIE	TABLE DE REANIMATION	1
K10	207	NEONATALOGIE	COUVEUSE	2
K11	208	NEONATALOGIE	APPAREIL DE PHOTOTHERAPIE	2
K12	209	URGENCE PEDIAT	ASPIRATEUR	1
K13	210	URGENCE PEDIAT	AMBU	2
K14	211	URGENCE PEDIAT	POUSSE-SERINGUE 2 PISTS	4
	212	DERMATOLOGIE	AUTOCLAVE 30 l	0
L01	213	DERMATOLOGIE	ELECTROCOAGULATEUR	1
L02	214	DERMATOLOGIE	TABLE D'EXAMEN	1
L03	215	DERMATOLOGIE	POUPINEL 70 L	1
L04	216	DERMATOLOGIE	LAMPE D'EXAMEN	1
M01	217	TRAUMATOLOGIE	PERCEUSE CHIRURGICALE	1
M02	218	TRAUMATOLOGIE	BOITE DE COURANTES	2
M03	219	TRAUMATOLOGIE	BOITE DE RACHIS	2
M04	220	TRAUMATOLOGIE	BOITE OSTEOSYNTHESE MEMBRE SUPERIEUR	4
M05	221	TRAUMATOLOGIE	BOITE OSTEOSYNTHESE MEMBRE INFERIEUR	4
M06	222	TRAUMATOLOGIE	BOITE DE HANCHE	2
M07	223	TRAUMATOLOGIE	BOITE D'PAUL	2
M08	224	TRAUMATOLOGIE	BOITE DE GENOUS	2
M09	225	TRAUMATOLOGIE	ASPIRATEUR	1
	226	TRAUMATOLOGIE	APPAREIL DE RADIO MOBILE	0
M10	227	TRAUMATOLOGIE	NEGATOSCOPE 2 PLAGES	1
N01	228	UROLOGIE	BISTOURI ELECTRIQUE	1
N02	229	UROLOGIE	SOURCE DE LUMIERE FROIDE	1
N03	230	UROLOGIE	JEU DE RESECTOSCOPE	1
N04	231	UROLOGIE	CYSTO-URETHROSCOPE	1
N05	232	UROLOGIE	NEPHROSCOPE	1
N06	233	UROLOGIE	CHARIOT DE DISINFECTANCE	1
O01	234	CHIRURGIE MAXILLOFACIALE	TABLE D'ANESTHESIE AVEC RESPIRATEUR	1

## ANNEXE-1

No de Projet	No. de demande	SERVICE	DESIGNATION	Q'ITE D'APPROV' T
O02	235	CHIRURGIE MAXILLOFACIALE	BISTOURI ELECTRIQUE	1
O03	236	CHIRURGIE MAXILLOFACIALE	ASPIRATEUR CHIRURGICAL	1
O04	237	CHIRURGIE MAXILLOFACIALE	TABLE D'OPERATION	1
	238	CHIRURGIE MAXILLOFACIALE	SCIALYTIQUE PLAFONNIER	0
O05	239	CHIRURGIE MAXILLOFACIALE	JEU D'INSTRUMENTS DE MAXILLO-FACIALE	1
O06	240	CHIRURGIE MAXILLOFACIALE	JEU D'INSTRUMENTS DE PARTIES MOLLES DE LA FACE	1
O07	241	CHIRURGIE MAXILLOFACIALE	JEU DE MICROMOTEUR	1
O08	242	CHIRURGIE MAXILLOFACIALE	JEU DE SCIE ELECTRIQUE	1
P01	243	PPH	BRONCHO-FIBROSOCPE ADULT	2
P02	244	PPH	BRONCHO-FIBROSOCPE ENFANT	2
P03	245	PPH	SOURCE DE LUMIERE FROIDE	1
P04	246	PPH	CHARIOT DE DISINFECTANCE	1
P05	247	PPH	TABLE D'EXAMENT D'ENDOSCOPE	1
P06	248	PPH	ASPIRATEUR	1
P07	249	PPH	AUTOCLAVE SUR LA TABLE	1
P08	250	PPH	POUPINEL	1
P09	251	PPH	BOITE DE PETIT CHIRURGIE	3
P10	252	PPH	AGUILLE A BIOPSIE	2
Q01	253	NEUROLOGIE	EMG	1
R01	254	HOPITAL DU JOUR	POUPINEL	1
R02	255	HOPITAL DU JOUR	NEGATOSCOPE	2
R03	256	HOPITAL DU JOUR	ASPIRATEUR	2
R04	257	HOPITAL DU JOUR	CHARIOT DE SOINS	2
R05	258	HOPITAL DU JOUR	PETIT MATERIEL DE CONSULTATION	3
R06	259	HOPITAL DU JOUR	TENSIOMETRE MURAL	6
R07	260	HOPITAL DU JOUR	PROJECTEUR DE DIAPOS	1
R08	261	HOPITAL DU JOUR	RETRO-PROJECTEUR	1
R09	262	HOPITAL DU JOUR	REFRIGERATEUR	1
	263	OPHTALMOLOGIE	BOITE DE CATARACTE	0
	264	OPHTALMOLOGIE	BOITE DE CORNEE	0
	265	OPHTALMOLOGIE	BOITE DE GLAUCOME	0
S01	266	OPHTALMOLOGIE	ITABOURET DE PENSEMENT	5
S02	267	OPHTALMOLOGIE	CHARIOT ET BOITE DE PENSEMENT	5+5
	268	PHARMACIE	MACHINE A CALCULER	0
	269	PHARMACIE	DETECTEUR DE FAUX BILLET	0
	270	PHARMACIE	COFFRE FORT	0
T01	271	PHARMACIE	MICRO-ORDINATEUR ET ACCESSOIRES	1
U01	272	SERVICE TECHNIQUE	VALISE ELECTRONICIEN	3
	273	SERVICE TECHNIQUE	VALISE ELECTRICIEN	0
	274	SERVICE TECHNIQUE	VALISE PLOMBIER	0
	275	SERVICE TECHNIQUE	CAISSE MECANICIEN	0
U02	276	SERVICE TECHNIQUE	MULTIMETER	2
U03	277	SERVICE TECHNIQUE	THERMOMETRE DIGITAL	1
U04	278	SERVICE TECHNIQUE	OSCILLOSCOPE 2-TRACES	1
	279	SERVICE TECHNIQUE	FREQUENCOMETRE	0
U05	280	SERVICE TECHNIQUE	GENERATEUR DE TENSION	1
	281	SERVICE TECHNIQUE	CAPACIMETRE	0
U06	282	SERVICE TECHNIQUE	MICRO-ORDINATEUR ET ACCESSOIRES	2
U07	283	SERVICE TECHNIQUE	JEU D'EQUIPEMENT POUR MAINTENANCE	1
U08	284	INFORMATIQUE	MICRO-ORDINATEUR ET ACCESSOIRES	1
	285	IBUREAUTIQUE	MACHINE A ECRIRE	0
	286	PARC AUTO	AMBULANCE	0
	287	PARC AUTO	VEHICULE DE LIAISON DIRECTION	0
U09	288	PARC AUTO	VEHICULE D'ORIENTATION	1
	289	PARC AUTO	VEHICULE SIMPLE CABINE	0
V01	290	SALLES DE COURS	RETRO-PROJECTEUR	3
V02	291	SALLES DE COURS	PROJECTEUR DE DIAPOSITIVES	3
	292	SALLES DE COURS	PROJECTEUR DE FILMS 35MM	0
V03	293	SALLES DE COURS	TV COULEUR	2
V04	294	SALLES DE COURS	VIDEO	1
V05	295	SALLES DE COURS	CAMERA VIDEO	1
W01	296	KINESITHERAPIE	TABLE DE MULTI-POSITION	1
W02	297	KINESITHERAPIE	TABLE DE TRACTION MANUEL	1
W03	298	KINESITHERAPIE	LAMPE INFRA ROUGE	1
W04	299	KINESITHERAPIE	BICYCLETTE DE REEDUCATION	1
X01	300	CHIRURGIE CARDIAQUE	LOUPE CHIRURGICALE	1
X02	301	CHIRURGIE CARDIAQUE	LAMPE FRONTALE COAXIALE AVEC ACC.	1
X03	302	CHIRURGIE CARDIAQUE	RESPIRATEUR ARTIFICIEL	1
X04	303	CHIRURGIE CARDIAQUE	MONITEUR DE SURVEILLANCE	1
Y01	304	CHIRURGIE PLASTIQUE	BOITE COMPLETE DE CHIRURGIE DE LA MAIN	1
Y02	305	CHIRURGIE PLASTIQUE	BOITE COMPLETE DE GREFFE CUTANNE	1
Y03	306	CHIRURGIE PLASTIQUE	BOITE DE PLASTIE	1
Z01	307	CHIRURGIE PEDIATRIQUE	JEU D'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE PEDIATRIQUE	1
Z02	308	CHIRURGIE PEDIATRIQUE	ASPIRATEUR ENFANT	1

## PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

### 1. *Le système de l'aide financière non-remboursable*

- (1) Le programme de l'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires Etrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude de conception de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude de conception de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis à l'approbation du Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du Projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

- (2) La situation de l'étude

#### 1) Le contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude de conception de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un tel projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est:

- a) de confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- b) d'évaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- c) de confirmer la conception de base du projet convenu après discussions entre les deux parties
- d) d'établir un plan de conception de base du Projet
- e) d'estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. La conception de base du Projet doit être confirmée par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance (auto-assistance) lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des procès-verbaux des discussions.

## 2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du plan de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude de conception de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude de conception de base et le plan détaillé et d'éviter tout délai indu provoqué par la sélection d'un autre consultant.

## 2 *La coopération financière non-remboursable*

(1) Ce que c'est la coopération financière non-remboursable

1) Qu'est-ce qu'une aide financière non-remboursable?

Le Programme d'aide financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'oeuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

2) Echange de Notes (E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

3) La « durée de l'aide » s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

4) L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Le terme « ressortissant japonais » signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

5) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des contributions des citoyens japonais.

6) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

- a. Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
- b. Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- c. Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,
- d. Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable,
- e. Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieurs et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- f. Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

7) « Usage adéquat »

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le



fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable,

8) « Réexportation »

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

9) Arrangement bancaire (A/B)

- a. Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la « Banque »). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
- b. Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à « l'Autorisation de Paiement » émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

**Mesures nécessaires à prendre par le Gouvernement de  
la République de Côte d'Ivoire**

1. Acquérir le terrain nécessaire au Projet (aménagement des installations et locaux destinés à recevoir les matériels et équipements concernés);
2. Equiper l'emplacement du Projet des installations d'alimentation en électricité et autres auxiliaires nécessaires;
3. Fournir les documents et les informations nécessaires pour le Projet;
4. Fournir des magasins de stockage des matériaux et matériels, un bureau provisoire, etc. pendant l'exécution du Projet;
5. Assurer le déchargement et le dédouanement rapides aux ports de débarquement en République et le transport à l'intérieur du pays des produits achetés par le Don;
6. Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectuée en vertu des contrats vérifiés les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours en République afin qu'ils puissent exécuter leur travail;
7. Exonérer les nationaux japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges financières qui pourraient être imposés par le Gouvernement des Comores à l'égard de la fourniture des produits et des services effectuée en vertu des contrats vérifiés;
8. Prendre en charges les frais bancaires découlant de l'arrangement bancaire auprès de la banque japonaise agréée pour le change:  
1) Frais d'émission du certificat de paiement;  
2) Commission de paiement;
9. Supporter tous les frais nécessaires pour l'exécution du Projet à part les frais qui sont couverts par le Don;
10. Désigner et disposer le personnel chargé du Projet tel que l'homologue responsable national, l'ingénieur, le technicien, etc.;
11. Assurer que les produits achetés par le contrat vérifié seront entretenus et utilisés correctement et efficacement.
12. Pour vérifier cela, la partie ivoirienne présente une fois par an au Gouvernement du Japon un rapport annuel concernant l'état d'utilisation et d'entretien de l'équipement médical et autres installés dans le cadre du Don;



Liste de présence (Partie ivoirienne)

Objet : Réunion de synthèse de l'étude de conception de base

Nom	Prénom	Fonction
OUATTARA	Lassina	Conseiller technique
GBZIE	Nicolas	Directeur CHUB
YANGNI-ANGATE	Hervé	Chirurgien CHUB
ATTEMENE	GODISKINE	Ingénieur biomédical
N'DHATHZ	Meliane	Pneumologue CHUB
OUATTARA	ABRAHAM	Directeur DEMM Abidjan
AMANY	Kouamé	Ingénieur des techniques biomédicales CHUB

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*



### 13. 参考資料リスト



### 1 3. 参考資料リスト

1. COMITÉ NATIONAL DE L'ACTION SANITAIRE  
SÉANCE SOLENNELLE D'INATALLATION 27 FEVRIER 1997
2. DEUXIEMES JOURNEES DE BILAN DES ACTIVITES DU MINISTERE DE LA  
SANTÉ PUBLIQUE POUR L'ANNEE 1996
3. RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION SANITAIRE 1995
4. TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES PROJETS DU MINISTERE DE LA SANTÉ  
PUBLIQUE SOUTENUS PAR LES BAILLEURS DE FONDS PNDS 1996-2005
5. RECOUVREMENT DES COUTS DES ACTES DE SANTÉ DES FORMATIONS  
SANITAIRES URBAINES. BILAN DE L'EXERCICE 1996
6. BILAN DES INVESTISSEMENTS DU MINISTERE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE  
1994 A 1997 ET PERPECTIVES DES INVESSTISSEMENTS DE 1998
7. CO-OPERATION AU DEVELOPPEMENT COTE D'IVOIRE RAPPORT 1995
8. LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR INNOVER POUR REUSSIR
9. STATISTIQUES SANITAIRES DU C.H.U. DE YOPOUGON 1995
10. STATISTIQUES SANITAIRES DU C.H.U. DE YOPOUGON 1996
11. STATISTIQUES SANITAIRES DU C.H.U. DE YOPOUGON 1997
12. RAPPORT FINANCIER 1996
13. RAPPORT D'ACTIVITE 1997 DU C.H.U. DE BOUAKE
14. REPARTITION DUBUDGET 1998 DU C.H.U. DE BOUAKE
15. RAPPORT FINANCIER DE L'ORDONNATEUR GESTION 1997 DU C.H.U. DE  
BOUAKE
16. BILAN DES ACTIVITES 1996 DU C.H.U. DE TREICHVILLE
17. BILAN DES ACTIVITES 1997 DU C.H.U. DE TREICHVILLE
18. RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 1997 DU C.H.U. DE COCODY
19. BILAN E GESTION DE L'EXERCICE 1997 (SAKASSOU HG DE SAKASSOU)
20. BILAN DES INVESTISSEMENTS DU PROJET SANTE FOCOEX
21. RAPPORT DE L'ATELIER D'ELABORATION DU PLAN D'OPERATION 1998  
MAN (GTZ)
22. PROJET SANTE ABIDJAN (F/C)









JICA